

Fiche Méthodologique

Production des données par défaut pour les entreprises françaises

Indicateur - Intensité d'émission de gaz à effet de serre

La Société Nouvelle

AUTEURS

Joris BLAIN Sylvain HUMILIERE

MISE EN PAGE

Maëva LAVARENNE

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

L'indicateur « Intensité d'émission de gaz à effet de serre » (codifié GHG) a pour but d'informer sur l'intensité d'émission de gaz à effet de serre de la production d'une entreprise.

En substance, il s'agit d'estimer, par euro produit, la quantité de gaz à effet de serre émise (en gramme de CO2 équivalent).

Au-delà des émissions directes de l'entreprise sur son périmètre opérationnel, il s'agit de tenir compte des émissions indirectes liées aux consommations intermédiaires (émissions pour la production des intrants) pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur amont, et de ce fait le périmètre de la valeur produite.

L'indicateur vise ainsi à offrir une information sur l'empreinte de la production avec une approche basée sur les flux économiques et des facteurs par entreprise, accordant de ce fait une primauté aux entreprises sollicitées plutôt qu'aux produits achetés.

L'indicateur fait partie du panel d'indicateurs que forme l'Empreinte Sociétale¹.

CONTEXTE

A l'échelle d'une entreprise, la mesure de l'indicateur s'appuie sur la décomposition de la valeur produite en valeur ajoutée nette, consommations intermédiaires et consommations de capital fixe. Les impacts associés à la valeur ajoutée nette sont obtenus à partir des données d'activité de l'entreprise (émissions directes de gaz à effet de serre², dans le cas du présent indicateur), et ceux associés aux consommations sont déduits des empreintes sociétales des fournisseurs d'achats et d'immobilisations.3

Dans les faits, ces informations – empreintes sociétales des fournisseurs – sont encore largement manquantes. Pour pallier cette absence, des valeurs par défaut sont proposées pour chaque unité légale à partir de ses caractéristiques et des informations statistiques disponibles.

La présente note vise à expliquer pas à pas les hypothèses faites et la démarche méthodologique employée pour obtenir ces valeurs par défaut à l'échelle des entreprises françaises, pour l'indicateur ci-mentionné relatif aux émissions de gaz à effet de serre.

METHODOLOGIE DE PRODUCTION DES DONNEES PAR DEFAUT

Hypothèses de départ

Les valeurs par défaut proposées correspondent aux moyennes observées au sein de groupes d'agents économiques les plus précis possibles, obtenues après traitement de données macroéconomiques publiques.

L'hypothèse principale de cette simulation de données macro-fondée est celle d'agents représentatifs par groupe identifié. Ce postulat heuristique suppose que l'ensemble des agents d'un groupe sont identiques et possèdent les mêmes caractéristiques. Hypothèse classique de modélisation, cette méthode introduit un bruit statistique composé d'une variance élevée mais d'un biais théoriquement nul.

Le groupe retenu pour une unité légale dépend à la fois des informations à notre disposition (code d'activité principale, localisation des établissements, etc.) mais également des niveaux de décomposition des données macro-économiques disponibles dans les statistiques publiques.

¹ Panel d'indicateurs qui rend compte des impacts d'un euro de production vendue, sur des dimensions sociales et environnementales clefs pour un développement durable. Cf. https://lasocietenouvelle.org/approche

² Emissions assimilables au « SCOPE 1 », provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisme. (ADEME)

² Tous les indicateurs de l'Empreinte Sociétale suivent ce même principe de calcul.

Dans le cas des données par défaut relatives à l'indicateur *Intensité d'émission de gaz à effet de serre*, les paramètres portent sur 2 niveaux :

- ➤ La localisation de l'agent économique : France, espaces économiques dont fait partie la France, autres espaces économiques, etc.
- ➤ La division économique de l'agent économique, selon la Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne (x88).

Sources de données

Pour construire les valeurs par défaut, nous exploitons 4 jeux de données issus du Tableau des entrées-sorties de l'INSEE, élaboré annuellement dans le cadre des comptes de la Nation :

- Tableau des ressources en produits (TRP) : il « décrit les ressources en produits, en fonction de leur origine, production intérieure ou importations » (INSEE) par branche considérée.
- Tableau des entrées intermédiaires (TEI): il « détaille, par produit, les consommations intermédiaires des différentes branches » (INSEE).
- Compte de production par branche (CPB): il « présente les éléments du compte d'exploitation par branche » (INSEE).
- Tableau des ressources domestiques symétrique (TRDS): il renseigne sur la provenance sectorielle des ressources en produits domestiques. Contrairement aux trois précédents, ce jeu de données provient du Tableau des entrées-sorties symétrique de l'Insee.

Et 2 jeux de données provenant d'EUROSTAT et de Climate Watch (repris par la Banque Mondiale) :

- Comptes d'émissions atmosphériques par activité de la NACE Rév. 2 (EUROSTAT) : il précise la quantité de gaz à effet de serre émise, par branche ou division d'activité.
- Emissions de CO2 en kg par USD 2015 de PIB (Banque Mondiale – Climate Watch) : il suit les intensités d'émission de GES des zones économiques dont la France et le Monde.

Sauf indication explicite, les données utilisées sont exprimées en euros (€) courants et en grammes de CO2 équivalent (gCO2e) pour les données physiques

d'émissions. Les données correspondent aux valeurs 2018, dernières données définitives publiées à ce jour.

Notations

On note GHG_i^X l'intensité d'émission de gaz à effet de serre de l'agrégat X relatif à la branche ou produit i.

Exemple : GHG_{AZ}^{P1} représente l'intensité d'émission de GES de la production de la branche Agriculture, Sylviculture et Pêche (AZ).

La codification des agrégats est la suivante :

- B1g: Valeur ajoutée.

- P2 : Consommations intermédiaires.

- P1: Production (branche)

- RESS: Ressources intérieures en produits.

- TRESS: Total des ressources en produits.

- TR: Transfert de production.

- P7: Importations.

Formules de calcul

Intensité d'émission de GES de la production d'une branche

On définit GHG_i^{P1} l'intensité d'émission de GES de la production d'une branche i, GHG_i^{B1g} celle de la valeur ajoutée brute de cette même branche et GHG_i^{P2} celle des consommations intermédiaires. Ainsi,

Equation 1 – Expression de l'intensité d'émission de GES de la production d'une branche i

$$(A) \quad \textit{GHG}_{i}^{\textit{P1}} = \frac{\textit{GHG}_{i}^{\textit{B1g}} \times \textit{B1g}_{i} + \textit{GHG}_{i}^{\textit{P2}} \times \textit{P2}_{i}}{\textit{P1}_{i}}$$

Intensité d'émission de GES de la valeur ajoutée d'une branche

Le compte de production par branche (CPB) nous renseigne sur le montant de la valeur ajoutée brute des branches. A partir des données des émissions directes au format NACE (EUROSTAT), nous affectons à chaque branche l'intensité d'émission suivante :

Equation 2 – Expression de l'intensité d'émission de GES de la valeur ajoutée brute d'une branche i

$$GHG_i^{B1g} = \frac{X_i}{B1g_i}$$

Avec X_i les émissions directes de GES associées à la branche i.

Intensité d'émission de GES des consommations intermédiaires d'une branche

Le TEI nous permet d'estimer la répartition des consommations intermédiaires d'une branche par produit (x38). On définit k_{ij} la part des consommations intermédiaires de la branche i fléchée vers les produits j. Ainsi,

Equation 3 – Part des consommations intermédiaires de la branche i fléché vers le produit j

$$k_{ij} = \frac{P2_{ij}}{P2_i}$$

Avec $P2_{ij}$ le volume des consommations intermédiaires de la branche i fléché vers les produits j, et $P2_i$ le volume total des consommations intermédiaires.

Exemple : $k_{AZ,CA} = 0.153$

Clef de lecture: En 2019, en France et selon l'INSEE, les consommations intermédiaires de la branche *Agriculture, Sylviculture et Pêche* (AZ), dont le volume total est de 53.8 milliards d'euros, proviennent à 15.3 % (8.2 milliards d'euros) des produits de la branche *Fabrication de denrées alimentaires* (CA).

Ainsi, avec GHG_j^{TRESS} l'intensité d'émission de GES des ressources en produits j:

Equation 4 – Expression de l'intensité d'émission de GES des consommations intermédiaires d'une branche i

$$(B) \quad \mathbf{GHG}_{i}^{P2} = \sum_{j} \frac{\mathbf{P2}_{ij} \times \mathbf{GHG}_{j}^{TRESS}}{\mathbf{P2}_{i}} = \sum_{j} \mathbf{k}_{ij} \times \mathbf{GHG}_{j}^{TRESS}$$

On fait ici l'hypothèse que l'intensité d'émission de GES des ressources en produits *j* ne dépend pas de leurs emplois i.e. que cette intensité est identique quelle que soit son utilisation (consommations intermédiaires des différentes branches, consommation finale, etc.).

Intensité d'émission de GES des ressources en produits

Les ressources en produits étant la somme des ressources intérieures en produits et des importations de ces produits, il vient :

Equation 5 – Expression de l'intensité d'émission de GES des ressources en produits j

(C)
$$GHG_{j}^{TRESS} = \frac{GHG_{j}^{RESS}.RESS_{j} + GHG_{j}^{P7}.P7_{j}}{TRESS_{j}}$$

Clef de lecture : En 2019, en France, l'intensité d'émission de GES des ressources en produits de l'*Agriculture, Sylviculture et Pêche* (AZ) était de 2 287 gCO2e/€ soit un volume de 216 MtCO2e.

Intensité d'émission de GES des ressources intérieures d'un produit

Les ressources intérieures d'un produit ne correspondent pas directement à la production de la branche à laquelle il est rattaché.

Des transferts sont effectués (transferts agricoles, transferts des ventes résiduelles) entre les différentes branches. Ils représentent la contribution productive de certaines branches à des produits qui ne leur sont pas directement associés.

Les comptes de la Nation retracent ces contributions dans le Tableau des Ressources Domestiques Symétrique (TRDS), et permettent d'en déduire la part contributive de chaque secteur dans la production domestique de chaque ressource.

On définit ainsi c_{ij} la part des ressources du produit j issues de la production de la branche i.

Ainsi,

Equation 6 – Expression de l'intensité d'émission de GES des ressources intérieures en produits j

$$(D) \quad \mathbf{GHG}_{j}^{RESS} = \sum_{i} c_{ij} \times \mathbf{GHG}_{i}^{P1}$$

A titre d'exemple, en France, en 2018 et selon l'Insee, 99.96% des produits des *industries extractives* proviennent de la branche BZ (*industries extractives*) associée et 0.04% de la branche OZ (*administration publique*).

Cette répartition nous permet de basculer des indicateurs par branche aux indicateurs par produit.

Intensité d'émission de GES des ressources importées d'un produit

Les intensités d'émission de GES affectées aux ressources importées en produits reposent sur l'extension des intensités des ressources domestiques.

On applique à ces dernières un coefficient λ_j correspondant à l'écart de *performance* (intensité d'émission de GES) entre la production mondiale et la production intérieure française.

On obtient ainsi,

Equation 7 – Expression de l'intensité d'émission de GES des importations en produits j

(E)
$$GHG_j^{P7} = \frac{GHG_{WLD}^{GDP}}{GHG_{FRA}^{GDP}} \cdot GHG_j^{RESS} = \lambda_j \cdot GHG_j^{RESS}$$

En 2018, après calcul basé sur les données de la Banque Mondiale – Climate Watch, l'intensité d'émission de GES de la production de valeur à l'échelle mondiale était 3.43 fois plus élevée que l'intensité de la production de valeur en France. L'intensité associée aux ressources importées d'un produit j est égale à 3.43 fois l'intensité des ressources domestiques du produit j.

Système final d'équations

In fine, le système d'équations est le suivant :

Equations 8 - Système d'équations

(A)
$$GHG_i^{P1} = \frac{GHG_i^{B1g} \times B1g_i + GHG_i^{P2} \times P2_i}{P1_i}$$

(B) $GHG_i^{P2} = \sum_j k_{ij} \times GHG_j^{TRESS}$

(C) $GHG_j^{TRESS} = \frac{GHG_j^{RESS}.RESS_j + GHG_j^{P7}.P7_j}{TRESS_j}$

(D) $GHG_j^{RESS} = \sum_i c_{ji} \times GHG_i^{P1}$

(E) $GHG_j^{P7} = \lambda_j.GHG_j^{RESS}$

Par ailleurs, l'intensité d'émission de GES de la production d'une branche *i* dépend de celles des ressources intérieures en produits et donc de celles des autres branches.

L'obtention des valeurs se fait donc par un processus d'itérations, en ajustant à chaque étape les valeurs obtenues jusqu'à convergence : variation maximum des valeurs inférieure à 1%.

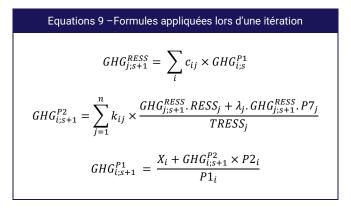
Processus d'itérations

Les valeurs GHG_i^{P1} sont initialisées en prenant pour intensité d'émission de GES des consommations intermédiaires, l'intensité de la production intérieure (Cf. Equation A).

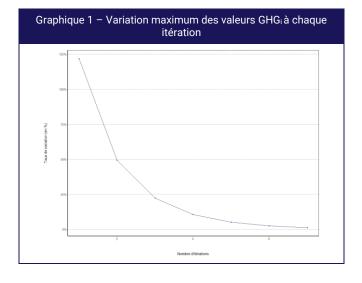
Le processus itératif permet d'actualiser les valeurs en prenant en compte les dernières obtenues. (Cf Illustration page suivante). A chaque itération, les nouvelles intensités d'émission des ressources intérieures en produit GHG_j^{RESS} sont calculées sur la base des indicateurs GHG_i^{P1} (Cf. Equations C, D et E) ; et grâce à ces valeurs actualisées, on ajuste les intensités des consommations intermédiaires des branches (Cf. Equation B) pour finalement, obtenir celles de la production des branches (Cf. Equation A).

Chaque itération permet d'affiner les valeurs obtenues en convergeant vers l'équilibre du système.

Formellement, chaque itération se décompose comme suit :

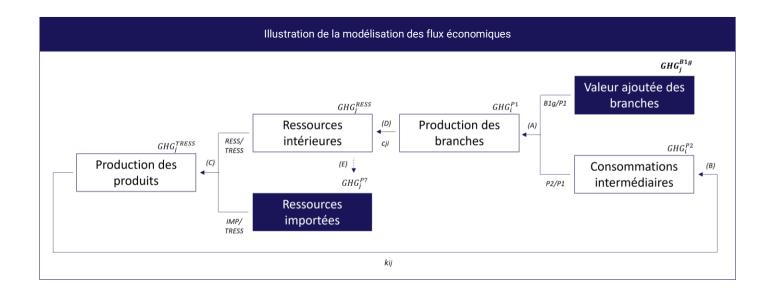


L'écart maximum des valeurs entre deux itérations est donné par le graphique ci-dessous :



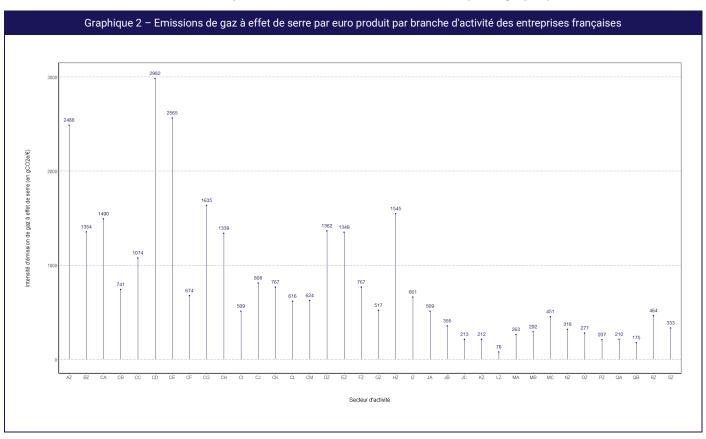
Clef de lecture : De la 2ème à la 3ème itération, la variation maximale a été de 22,3%.

Au-delà de la 7^{ème} itération, les itérations suivantes entrainent une variation inférieure à 1% des valeurs précédemment obtenues.



RESULTATS PAR BRANCHE (x38)

Les intensités d'émission de GES de la production des branches sont données par le graphique ci-dessous :



Les valeurs finales obtenues, ventilées par 38 branches, montrent de nettes disparités en raison de la forte corrélation entre activité poursuivie et intensité d'émission de gaz à effet de serre, comme illustrée par le graphique 2.

Cette relation est d'ailleurs beaucoup plus fine qu'une simple dichotomie entre activités de production de biens (branches A à F) et activités de production de services (branches G à T). Dans les deux cas, les valeurs restent très dispersées, avec des étendues s'élevant à 2903 gCO2e/€ et 2390 gCO2e/€ (hors valeurs extrêmes).

Plus encore, on observe un écart moyenne-médiane de la série important (219 gCO2/€, avec une moyenne à 840 gCO2e/€ et une médiane à 620 gCO2e/€), tout comme l'écart-type (718 gCO2/€).

Ces disparités s'expliquent principalement par celles des intensités d'émission de valeur ajoutée des branches, résultantes directes du ratio entre émissions directes et volume de la valeur ajoutée. Seuls 8 secteurs dépassent l'intensité de 500 gCO2e/€ tandis que 24 branches se situent en-dessous de 100 gCO2e/€ (Un graphique des intensités d'émission de la valeur ajoutée des branches est disponible en annexe).

Analyse des extremums

Les branches dont la production fait partie des plus émettrices sont la branche *Cokéfaction et raffinage* (CD) avec 2982 gCO2e émis par euro de production, l'*Industrie chimique* (CE) avec 2565 gCO2e/€, puis la branche *Agriculture, sylviculture et pêche* (AZ) avec 2488 gCO2e/€.

Pour la première branche, le niveau s'explique par une forte intensité de la valeur ajoutée, de l'ordre de 6480 gCO2e/€.

Pour la deuxième, le résultat dépend essentiellement des consommations intermédiaires, principalement issues de la branche de *Cokéfaction et raffinage* et des produits de la branche elle-même (48% des consommations fléchées vers ces deux branches).

Enfin pour la branche « AZ », la valeur dépend à la fois d'une valeur ajoutée émettrice, 2230 gCO2e/€, et de l'intensité d'émission de GES des consommations intermédiaires, 1944 gCO2e/€, issues de la branche elle-même (34%), de la branche *Fabrication de denrées alimentaires* (15%, dont l'intensité est de 1027 gCO2e/€) et de l'*Industrie chimique* (14%, dont l'intensité est de 2565 gCO2e/€).

A contrario, les branches les moins émettrices sont les *Activités immobilières* (LZ) et les *Activités Médico-Sociales* (QB).

Dans les deux cas, on retrouve une valeur ajoutée faiblement émettrice de GES (2 gCO2e/€ avec 430 ktCO2e émis pour un volume de 277 Mrd € pour les

activités immobilières), et un fort taux de valeur ajoutée de 83 %. Il serait intéressant d'étudier l'impact d'une prise en compte du capital fixe.

Dans le deuxième cas, il s'agit également d'une branche ayant une valeur ajoutée peu émettrice, 43 gCO2e/€ et un taux de valeur ajoutée élevé, autour de 81%.

Analyse des émissions brutes

Au-delà d'une approche par intensité (en gCO2e/€), il convient également de rappeler les ordres de grandeur bruts des émissions par branche.

Dans cette optique, le croisement entre les intensités d'émission de la production et les volumes annuels produits permet des repérer les branches dont la production centralise le plus de volume d'émissions de gaz à effet de serre, bien que cette méthode ne permette pas de préserver l'additivité des quantités émises.

Ainsi, 6 branches centralisent plus de 120 MtCO2e.

Il s'agit des activités de transports et d'entreposage (HZ – 332 MtCO2e), des industries extractives (BZ – 240 MtCO2e), des activités commerciales (GZ – 228 MtCO2e), des activités agricoles (AZ - 227 MtCO2e), de l'industrie et des services énergétiques (DZ – 170 MtCO2e) et de l'industrie chimique (CE – 169 MtCO2e).

Eu égard de leur importance prépondérante dans l'économie française (les branches CA, DZ, GZ et HZ ont un volume de production annuelle supérieur à 100 milliards d'euros en 2018), de leur intensité d'émission particulièrement élevée (les branches AZ, BZ, CA, CE, DZ et HZ ont une intensité supérieure à 1000 gCO2e/€ en 2018) ou de la conjugaison de ces deux explicatives, ces branches revêtent un caractère particulièrement clef dans la compréhension de la répartition des émissions de gaz à effet de serre liées à la production française.

RESULTATS PAR DIVISION (x88)

Les comptes par branche étant ventilés par division (x88). Il est possible d'affiner les valeurs à l'échelle des divisions.

On reprend la formule (A):

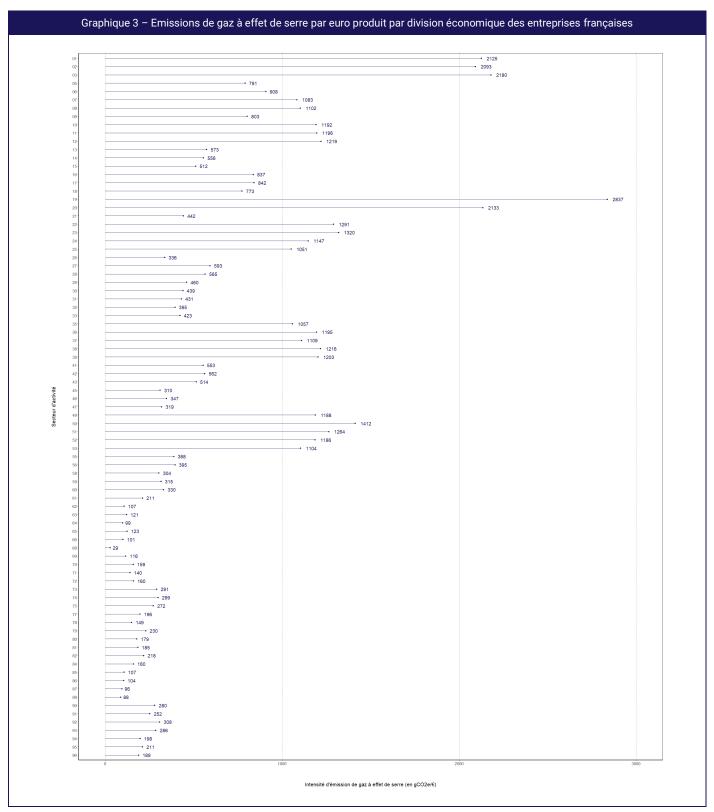
Equation 10 - Expression de l'intensité d'émission de GES de la production d'une division i

$$(A) \quad \textit{GHG}_i^{\textit{P1}} = \frac{X_i + \textit{GHG}_i^{\textit{P2}} \times \textit{P2}_i}{\textit{P1}_i}$$

L'intensité d'émission de GES de la valeur ajoutée des branches est obtenue à partir des données disponibles dès lors que les émissions directes de la division sont connues. Le cas non-échéant l'intensité correspond à celle de la valeur ajoutée de la branche à laquelle la division est rattachée.

La répartition des consommations intermédiaires par produit n'est disponible qu'à l'échelle des branches (x38). La démarche consiste à extrapoler les valeurs relatives aux branches aux divisions.

A titre d'exemple, la valeur associée aux consommations intermédiaires de la division « Agriculture » (A01) est celle de la branche « Agriculture, Sylviculture et Pêche » (AZ).



Clef de lecture : l'intensité d'émission de gaz à effet de serre de la production de la division économique *Pêche et aquaculture* (03) est estimée à 2180 gCO2e/€.

La division dont la production est la plus émettrice de GES est la division *Cokéfaction et raffinage* (19) avec 2837 gCO2e/€. Cela s'explique principalement par la forte intensité d'émission de la valeur ajoutée (6480 gCO2e/e) et des consommations de produits des

industries extractives (64% des consommations intermédiaires, avec une intensité des ressources de 2593 gCO2e/€).

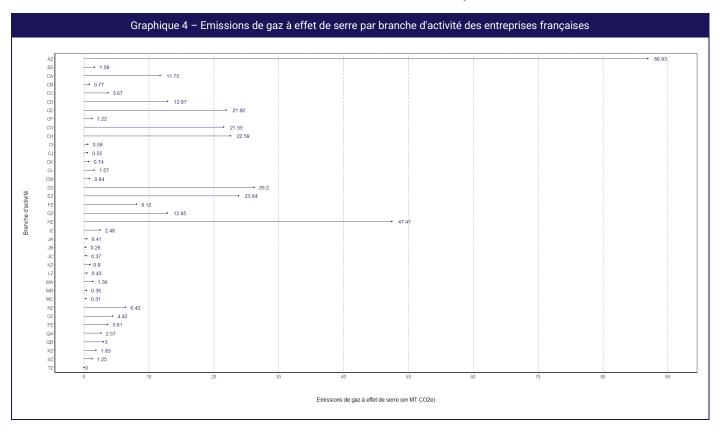
Inversement, la division la moins contributrice est celle des *Activités immobilières* (68) avec 29 gCO2e/€, du fait à la fois d'une faible intensité de la valeur ajoutée et d'un fort taux de valeur ajoutée

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

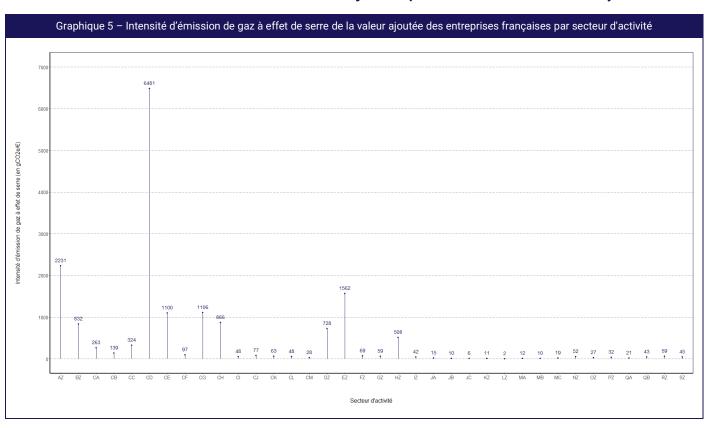
- Institut national de la statistique et des études économiques. Mai 2012 Chapitre 3 : Le tableau entrées-sorties et l'évaluation du PIB in Méthodologie des comptes trimestriels. Méthodes n°126.
- Insee. 2020. Nomenclatures d'activités et de produits françaises NAF rév. 2 CPF rév. 2.1 réédition 2020. Insee Méthodes.
- Institut national de la statistique et des études économiques. Mai 2021. *Tableau des entrées-sorties in Les comptes de la Nation en 2020*. Insee Résultats.
- Eurostat. 2021. Air emissions accounts by NACE Rev. 2 activity (env_ac_ainah_r2): Reference Metadata in Euro SDMX Metadata Structure (ESMS).
- Climate Watch. 2022. *Climate Watch Historical GHG Emissions*. Washington, DC: World Resources Institute. Available online at: https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions.

ANNEXES

Annexe 1 - Emissions directes des secteurs d'activité français



Annexe 2 – Intensité d'émission de la valeur ajoutée par secteur d'activité français



Annexe 3 – Nomenclature des divisions (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne)

| Division | Libellé | Branche |
|----------|--|----------|
| 01 | Culture et production animale, chasse et services annexes | AZ |
| 02 | Sylviculture et exploitation forestière | AZ |
| 03 | Pêche et aquaculture | AZ |
| 05 | Extraction de houille et de lignite | BZ |
| 06 | Extraction d'hydrocarbures | BZ |
| 07 | Extraction de minerais métalliques | BZ |
| 08 | Autres industries extractives | BZ |
| 09 | Services de soutien aux industries extractives | BZ |
| 10 | Industries alimentaires | CA |
| 11 | Fabrication de boissons | CA |
| 12 | Fabrication de produits à base de tabac | CA |
| 13 | Fabrication de textiles | СВ |
| 14 | Industrie de l'habillement | СВ |
| 15 | Industrie du cuir et de la chaussure | СВ |
| 16 | Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles | CC |
| 17 | Industrie du papier et du carton | CC |
| 18 | Imprimerie et reproduction d'enregistrements | CC |
| 19 | Cokéfaction et raffinage | CD |
| 20 | Industrie chimique | CE |
| 21 | Industrie pharmaceutique | CF |
| 22 | Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | CG |
| 23 | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | CG |
| 24 | Métallurgie | CH |
| 25 | Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | CH |
| 26 | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | CI |
| 27 | Fabrication d'équipements électriques | CJ |
| 28 | Fabrication de machines et équipements n.c.a. | CK |
| 29 | Industrie automobile | CL |
| 30 | Fabrication d'autres matériels de transport | CL |
| 31 | Fabrication de meubles | CM |
| 32 | Autres industries manufacturières | CM |
| 33 | Réparation et installation de machines et d'équipements | CM |
| 35 | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | DZ EZ |
| 36 37 | Captage, traitement et distribution d'eau Collecte et traitement des eaux usées | EZ |
| 38 | Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération | EZ |
| 39 | Dépollution et autres services de gestion des déchets | EZ |
| 41 | Construction de bâtiments | FZ |
| 42 | Génie civil | FZ |
| 43 | Travaux de construction spécialisés | FZ |
| 45 | Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles | GZ |
| 46 | Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles | GZ |
| 47 | Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles | GZ |
| 49 | Transports terrestres et transport par conduites | HZ |
| 50 | Transports par eau | HZ |
| 51 | Transports aériens | HZ |
| 52 | Entreposage et services auxiliaires des transports | HZ |
| 53 | Activités de poste et de courrier | HZ |
| 55 | Hébergement | IZ |
| 56 | Restauration | IZ |
| 58 | Édition | JA |
| 59 | Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement | JA |
| 60 | Programmation et diffusion | JA |
| 61 | Télécommunications | JB |
| 62 | Programmation, conseil et autres activités informatiques | JC |
| 63 | Services d'information | JC |
| 64 | Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite | KZ |
| 65 | Assurance | KZ |
| 66 | Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance | KZ |
| 68 | Activités immobilières | LZ |
| 69 | Activités juridiques et comptables | MA |
| 70 | Activités des sièges sociaux, conseil de gestion | MA |
| 71 | Activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyses techniques | MA |
| 72 | Recherche-développement scientifique | MB |
| 73 | Publicité et études de marché | MC |

| 74 | Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques | MC |
|----|--|----|
| 75 | Activités vétérinaires | MC |
| 77 | Activités de location et location-bail | NZ |
| 78 | Activités liées à l'emploi | NZ |
| 79 | Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes | NZ |
| 80 | Enquêtes et sécurité | NZ |
| 81 | Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager | NZ |
| 82 | Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises | NZ |
| 84 | Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire | OZ |
| 85 | Enseignement | PZ |
| 86 | Activités pour la santé humaine | QA |
| 87 | Hébergement médico-social et social | QB |
| 88 | Action sociale sans hébergement | QB |
| 90 | Activités créatives, artistiques et de spectacle | RZ |
| 91 | Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles | RZ |
| 92 | Organisation de jeux de hasard et d'argent | RZ |
| 93 | Activités sportives, récréatives et de loisirs | RZ |
| 94 | Activités des organisations associatives | SZ |
| 95 | Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques | SZ |
| 96 | Autres services personnels | SZ |
| 97 | Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique | TZ |
| 98 | Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre | TZ |
| 99 | Activités des organisations et organismes extraterritoriaux | UZ |

n.c.a. non classé ailleurs

Annexe 4 - Nomenclature des branches

| Branche | Libellé |
|---------|---|
| AZ | Agriculture, sylviculture et pêche |
| BZ | Industries extractives |
| CA | Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac |
| СВ | Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure |
| CC | Travail du bois, industries du papier et imprimerie |
| CD | Cokéfaction et raffinage |
| CE | Industrie chimique |
| CF | Industrie pharmaceutique |
| CG | Fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques |
| CH | Métallurgie et fabrication de produits métalliques, hors machines et équipements |
| CI | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques |
| CJ | Fabrication d'équipements électriques |
| CK | Fabrication de machines et équipements n.c.a. |
| CL | Fabrication de matériels de transport |
| CM | Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements |
| DZ | Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné |
| EZ | Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution |
| FZ | Construction |
| GZ | Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles |
| HZ | Transports et entreposage |
| IZ | Hébergement et restauration |
| JA | Édition, audiovisuel et diffusion |
| JB | Télécommunications |
| JC | Activités informatiques et services d'information |
| KZ | Activités financières et d'assurance |
| LZ | Activités immobilières |
| MA | Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques |
| MB | Recherche-développement scientifique |
| MC | Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques |
| NZ | Activités de services administratifs et de soutien |
| OZ | Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire |
| PZ | Enseignement |
| QA | Activités pour la santé humaine |
| QB | Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement |
| RZ | Arts, spectacles et activités récréatives |
| SZ | Autres activités de services |
| TZ | Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et |

n.c.a. non classé ailleurs